

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2015	N° 2015-785

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kevin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Inspection générale et audit	N° 2015-785

SPL SBEPEC - Rapport des administrateurs sur les sociétés publiques locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2015 - Exercice 2014

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), société publique locale (SPL) depuis avril 2012, dont Bordeaux Métropole est actionnaire à hauteur de 30 % du capital.

Conformément aux statuts de la SBEPEC (article 33 et 34), *"les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la société conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport"*. De plus, *"les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services"*.

Quatre points seront traités successivement : le premier sur la vie sociale abordera les principales décisions prises en conseil d'administration et en assemblée générale à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'établissement public Bordeaux Métropole.

Un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés et approuvés par les instances de la société.

Enfin, les événements marquants et les perspectives 2015 seront rappelés.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

I – VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2014	2015*
Nombre de réunions du conseil d'administration (CA)	1	1
Nombre de réunions de l'assemblée générale (AG)	1	1
dont A.G. Extraordinaire	0	0
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2014	2015*
Publics	Oui**	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2014	2015*
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Non

* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2015.

** Suite aux élections municipales de mars 2014, les administrateurs représentant les 2 actionnaires ont été remplacés :

- Pour la ville de Bordeaux, Messieurs Hugues Martin et Charles Cazenave ont été remplacés par Monsieur Nicolas Florian et Madame Virginie Calmels.

M. Stephan Delaux demeure administrateur de la SBEPEC, représentant de la ville de Bordeaux.

- Pour La Cub, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, Messieurs Nicolas Florian et Patrick Guillemoteau ont été remplacés par Monsieur Josy Reiffers et Mme Emmanuelle Ajon. Mme Calmels remplace M. Reiffers par délibération n°2015/0622 du Conseil métropolitain du 30 octobre 2015.

PRINCIPALES DECISIONS		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	20/06/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2013. - Installation des administrateurs représentant de la ville de Bordeaux et de La Cub. Le Conseil municipal du 4/04/2014 a désigné M. Florian, Mme Calmels et M. Delaux. Le Conseil communautaire du 23/05/2014 a désigné M. Reiffers et Mme Ajon comme représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de la SBEPEC. - Election du Président de la SPL SBEPEC : M. Nicolas Florian. - Mode d'organisation de la SPL : cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. - Nomination du directeur général délégué : Mme Marie Agnès Gatinois. - Désignation des membres de la CAO : Messieurs Florian et Delaux pour la ville de Bordeaux et Mme Ajon pour La Cub. - Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2013 et présentation du rapport de gestion. - Convocation de l'Assemblée Générale du 10/07/2014. - Points divers : Etat du contentieux SPL SBEPEC / GL EVENTS, marché conception réalisation sanitaires – tranche conditionnelle n°2, décision de travaux - Parc des Expositions - restructuration des installations électriques Haute Tension/Basse Tension, décision de travaux – Hangar 14 – Mise en conformité des roof-tops.
AG	10/07/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2013. - Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2013. - Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2013 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. - Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. - Affectation du résultat de + 231 316 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.
CA	20/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2014. - Arrêté des comptes au 31/12/2014 et présentation du rapport de gestion : informations données sur le contrôle fiscal et sur le litige avec la société GL Events. - Convocation à l'Assemblée Générale du 19 juin 2015. - Information concernant l'application de la convention d'exploitation et d'entretien du parc des Expositions du Palais des Congrès et du Hangar 14 de Bordeaux entre la SBEPEC et CEB : présentation du rapport de gestion du CEB et de la convention de mise à disposition du parking entre CEB, Stade Bordeaux

		Atlantique (SBA) et le Football Club des Girondins de Bordeaux. - Administration de la société : résiliation partielle du Bail Emphytéotique dans le cadre de la réalisation de la 3 ^{ème} phase des travaux du tramways-ligne C et approbation pour la réalisation d'un nouveau hall d'expositions et de congrès et lancement des consultations pour le choix du programmiste. - Point travaux : travaux de réhabilitation des installations électriques du hall 1 réceptionnés le 27/04/2015 pour un coût de 1 094 k€ HT.
AG	19/06/2015	- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2014. - Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2014. - Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2014 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. - Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. - Affectation du résultat de – 186 166 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. - Un point sur l'évolution du projet de rénovation consistant en la démolition du hall 2 et de l'ancien bâtiment des entrées.

II – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Pas de document contractuel.

III – SITUATION FINANCIERE DE LA SBEPEC

1- Activités de l'année 2014 :

Objet social de la SPL SBEPEC

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle pourra confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire : transformation de la SAEM (société anonyme d'économie mixte) SBEPEC en SPL :

La transformation a été approuvée par le Conseil municipal de la ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

Choix d'un exploitant unique :

La ville de Bordeaux a décidé de confier à la SPL la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14 à compter du 1er janvier 2013 et l'a autorisé à lancer une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un exploitant unique pour les 3 sites pour une durée de 15 ans.

Lors de cette procédure, 2 candidats ont été admis à négocier : GL Events et Congrès et Expositions de Bordeaux.

Enfin, la convention a été signée le 3 décembre 2012 avec Congrès et Expositions de Bordeaux.

Le tribunal administratif de Bordeaux a notifié à la SBEPEC une requête déposée en février 2013 par la société GL Events en vue de l'annulation du contrat précédemment signé, sur le fondement de l'arrêt "Tropic Travaux Signalisation". Le mémoire en défense de la SBEPEC a été déposé le 15/07/2013 auprès du tribunal administratif. Un second mémoire en réplique a été déposé le 20/06/2014 par l'avocat de la SPL, alors que le greffe du tribunal administratif a fixé la date de clôture de l'instruction au 22/06/2014. Aucune décision n'est intervenue courant 2014 et ceux jusqu'à l'assemblée générale du 19/06/2015.

Activité opérationnelle de la SBEPEC pour l'année 2014 :

- Construction d'un 3^{ème} bloc sanitaire :

Le chantier de construction d'un 3ème bloc sanitaire à l'extérieur du hall 1 du Parc des Expositions, qui avait débuté en septembre 2013, s'est achevé au cours de l'année 2014 conformément au planning prévisionnel. Le coût total de ces travaux s'est élevé à 685 k€ HT, financé en totalité sur les fonds propres de la SPL SBEPEC.

- Réfection de l'alimentation électrique du hall 1 :

La réfection et l'extension de l'alimentation électrique du hall 1 du Parc des Expositions : la commission d'appel d'offre de la SBEPEC du 27 février 2014 a confié la maîtrise d'œuvre du projet au bureau d'étude ARCADIS ESG (Agence de Bordeaux). Après finalisation de l'avant-projet, adopté par le conseil d'administration dans sa séance du 20 juin 2014 et consultation publique, la commission d'appel d'offre dans sa séance du 19 septembre 2014 a confié la réalisation des travaux aux entreprises INEO Aquitaine (Lot Electricité) et EUROBATI Aquitaine (lot VRD).

L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré au 12 novembre 2014. Le coût total de l'opération est de 1 093 k€ HT, financé en totalité sur les fonds propres de la SPL.

Le désamiantage des locaux techniques du hall 1 du Parc des Expositions s'est achevé en 2014.

2- Analyse financière :

Le compte de résultat

Compte de résultat					
En milliers d'€	2012	2013	2014	Variation 2014 vs 2013 en K€	Variation 2014 vs 2013 en %
Produits d'exploitation	6 555	2 537	1 834	-704	-27,73%
Chiffre d'affaires	2 750	1 831	1 765	-66	-3,60%
Redevances Parc Exposition, Palais des Congrès et Hangar 14	1 379	1 513	1 449	-64	-4,24%
Redevances Parc Photovoltaïque	446	300	306	6	1,99%
Redevances Climatisation	909	0	0	0	
Autres produits	6	8	10	2	20,71%
Divers	9	9	0	-9	-100,00%
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0	0	
Reprises sur prov et transf de charges	3 806	707	69	-638	-90,26%
Charges d'exploitation	7 199	2 553	2 341	-212	-8,30%
Dont achats et charges externes	2 175	1 042	992	-50	-4,78%
Dont impôts et taxes	238	247	247	1	0,27%
Dont salaires et charges	167	163	176	13	8,05%
Dont dotations aux amortissements	875	863	889	26	3,01%
Dont dotations aux provisions et autres charges	3 744	239	37	-202	-84,61%
Résultat d'exploitation	-643	-16	-507	-492	
Produits financiers	89	88	83	-5	-5,63%
Charges financières	40	58	54	-5	-7,79%
Résultat financier	49	29	29	0	-1,32%
Produits exceptionnels	662	2 691	505	-2 186	-81,23%
Charges exceptionnelles	49	2 251	213	-2 038	-90,55%
Résultat exceptionnel	613	440	292	-147	-33,47%
IS	6	222	0	-222	-100,00%
Résultat net	12	231	-186	-417	

L'année 2014 est la seconde année d'application de la convention conclue le 3 décembre 2012 entre la SPL SBEPEC et Congrès et Expositions de Bordeaux ; ce nouveau cadre contractuel se traduit par certaines évolutions des postes du compte d'exploitation par rapport aux années passées (ex : redevances versées par l'exploitant et certaines charges d'entretien).

Au cours de l'exercice 2014, un chiffre d'affaires de 1 765 k€ a été réalisé, contre 1 831 k€ en 2013, soit une baisse de 3,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se décompose principalement de la manière suivante :

- 82% correspondent à la redevance perçue de l'exploitant CEB, en application de la convention signée le 3 décembre 2012 pour l'exploitation du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14.
Cette redevance comporte une part fixe (1 200 k€ en 2014 comme en 2013) et une part variable assise sur le chiffre d'affaires de l'exploitant et sur le résultat des 3 sites, de sorte que le montant total de redevance pour 2014 s'élève à 1 449 k€ contre 1 513 k€ sur 2013 ;
- 17% proviennent du loyer versé par la société par actions simplifiées (SAS) « Parking Photovoltaïque du Parc des Expositions », filiale d'EDF Énergies Nouvelles, pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque (montant annuel fixe de 300 k€).

Nonobstant le changement de mode de calcul de la redevance (la redevance climatisation est dorénavant directement réglée par CEB).

Au chiffre d'affaires réalisé, s'ajoutent également des reprises sur provisions d'un montant de 69 k€ en 2014, contre 707 k€ en 2013 : cette diminution provient essentiellement d'une reprise de provisions pour charges de gros entretien de 665 k€ effectuée en 2013, suite à la vérification de la comptabilité de la SBEPEC par les services fiscaux. Ce contrôle n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014.

Les produits d'exploitation ressortent ainsi à 1 834 k€ en 2014, contre 2 537 k€ en 2013, soit une baisse de 704 k€.

Parallèlement, les charges d'exploitation s'établissent à 2 341 k€ en 2014, contre 2 553 k€ en 2013, soit une diminution de 212 k€. Cette baisse s'explique principalement par l'absence de dotations aux provisions pour gros entretien sur 2014, contre une dotation de 239 k€ sur 2013. Pour mémoire, ce montant avait été provisionné afin de remplacer le fluide frigorigène actuel des équipements de climatisation du Hangar 14 par un gaz conforme à la nouvelle réglementation.

Ces opérations conjuguées conduisent à un résultat d'exploitation de -507 k€ en 2014, contre -16 k€ en 2013.

Le résultat financier est stable d'un exercice à l'autre (+29 k€). Il résulte de la différence entre les intérêts perçus sur le placement des disponibilités et les intérêts versés pour la couverture de taux du crédit-bail des halls 3 et 4 du Parc des Expositions (contrat de « swap » souscrit en 2012, en vue d'échanger le taux variable contre un taux fixe plus sécurisant fixé à 2,21%).

Le résultat exceptionnel s'élève à +292 k€ en 2014, contre +440 k€ en 2013 :

- Les 505 k€ de produits exceptionnels comprennent principalement la quote-part des subventions d'investissement accordées au cours des exercices antérieurs virée au résultat (461 k€ en 2014) ;
- Les 213 k€ de charges exceptionnelles résultent pour l'essentiel de l'avis de reste à recouvrer de taxes d'urbanisme adressé fin 2014 à la SBEPEC par l'administration des finances publiques. Cette dernière considère que la remise gracieuse partielle de taxe locale d'urbanisme (190 k€) décidée en 2012 par La Cub et le conseil Général de la Gironde pour la construction des halls 3 et 4 du Parc des Expositions ne pouvait être accordée par ces collectivités, même au motif d'un classement contesté de ces constructions en catégorie 9 au lieu de 3. La SBEPEC, avec l'appui de La Cub, a de nouveau demandé l'exonération du paiement de cette somme. En l'absence de réponse à ce jour, une provision comptable (non décaissée) a été constituée.

Combiné de ces éléments, le résultat net de l'exercice 2014 présente une perte de 186 k€, versus un bénéfice de 231 k€ en 2013.

Le Bilan

Bilan					
En milliers d'€	2012	2013	2014	Variation 2014 vs 2013 en K€	Variation 2014 vs 2013 en %
Actif	8 982	8 532	7 400	-1 132	-13,27%
Immobilisations	2 426	1 946	1 496	-451	-23,16%
Stocks et créances	1 301	1 394	509	-884	-63,46%
Disponibilités et VMP (*)	5 192	5 168	5 364	197	3,81%
Autres	63	25	31	6	23,54%
Passif	8 982	8 532	7 400	-1 132	-13,27%
Fonds propres	1 964	1 724	1 077	-647	-37,54%
Dont subventions d'équipement	1 112	641	180	-461	-71,93%
SITUATION NETTE	852	1 083	897	-186	-17,19%
Provisions	6 300	5 857	5 827	-30	-0,51%
Dettes financières	7	18	0	-18	-100,00%
Dettes d'exploitation et divers	704	706	496	-210	-29,70%
Autres	6	228	0	-228	-100,00%

(*) Valeurs Mobilières de Placement

Le patrimoine de la SPL (les immobilisations), non financé par crédit-bail, tend à être complètement amorti. En effet, le taux d'obsolescence des infrastructures est relativement élevé : 93 % en 2014 et 91 % en 2013.

	2012	2013	2014
Immobilisations Brutes	22 113	22 496	22 934
Cumul des amort	19 686	20 549	21 439
Immobilisations nettes	2 426	1 946	1 496
Taux d'obsolescence	89%	91%	93%

Cependant, de nouveaux investissements tels que les 3 blocs sanitaires et la réfection/extension de l'alimentation électrique du hall 1 du parc des expositions ont pour effet de relancer la croissance de l'actif immobilisé mais dans une moindre ampleur que la fin des amortissements du hall 2.

La SPL SBEPEC finance une partie de ses infrastructures (notamment le hall n°3 et 4) en crédit-bail et ce depuis 2005. Pour mémoire, le choix du financement de l'opération s'était porté sur un crédit-bail d'un montant de 25 M€ sur une durée de 20 ans. Les collectivités participantes (la ville de Bordeaux, La Cub, le Département et la Région) avaient délibéré pour financer une partie de ce projet, à hauteur de 3,874 M€ chacune.

Ce mode de financement explique le niveau relativement bas des immobilisations d'une telle structure.

La trésorerie, d'un niveau très confortable depuis plusieurs années, reste stable à un niveau d'environ 5,4 M€.

Les fonds propres de la SPL SBEPEC diminuent de – 647 k€ en raison de l'amortissement des subventions d'investissements (qui seront complètement amortis l'année prochain) et la perte dégagée en 2014 de – 186 k€.

Le niveau de la provision pour grosses réparations s'élève à 5 827 K€ au 31/12/2014. Ce montant a été contrôlé par l'administration fiscale courant 2013.

	Prov au 31/12/2013	+ Dotations	- Reprises	Prov au 31/12/2014
Provision pour charges de gros entretien	5 857	0	-30	5 827

La SPL SBEPEC n'a aucun emprunt. Mais pour mémoire, elle a financé le hall 3 et 4 par crédit-bail générant un loyer (ou annuité) de 228 k€ pour 2014 et ce jusqu'en 2025.

Cependant, la capacité d'autofinancement (de 165 k€ pour 2014) de la SPL est faible au regard de l'état des équipements qu'elle gère.

Calcul de la CAF 2014	
Résultat net	-186
DAP	889
RAP	-77
Produits de cession	-
VNC éléments d'actifs cédés	-
Quote part de subv	-461
CAF	165

La situation nette de la SPL SBEPEC au 31 décembre 2014 s'élève à 897 K€ et le capital social est de 229 K€. Ainsi, la situation nette de la SPL s'est détériorée par rapport aux années précédentes (déficit de 186 k€ en 2014); cette structure n'a toujours pas de marges de manœuvres suffisantes pour supporter les lourds investissements à venir.

IV – Points marquants et perspectives 2015

Pour l'exercice 2015, les évolutions récentes et perspectives sont notamment les suivantes :

- Remplacement des fluides frigorigènes actuels avec remise à niveau des équipements de climatisation du Hangar 14 par un gaz conforme à la nouvelle réglementation (échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2015) : le coût total de cette opération est estimé à environ 250 k€ HT. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation par appel d'offres, suite à laquelle la commission d'appel d'offres de la SPL dans sa séance du 4 mai 2015 a retenu l'entreprise Eiffage Énergie Aquitaine (avec l'entreprise SAITA comme principal sous-traitant) pour un montant de travaux de 212 000 € HT. Les travaux ont été réalisés pendant l'été 2015.
- La réception des travaux de réfection de l'alimentation électrique du hall 1 du Parc des Expositions a été prononcée à la fin du mois d'avril 2015, avant la Foire Internationale et Vinexpo.
- Projet de rénovation / développement du Parc des Expositions : le projet pluriannuel global de modernisation du Parc des Expositions (hall 1, hall 2, et zone des entrées accès tramway) évalué à 77 M€ HT sur la base de l'étude réalisée en 2012 par Bordeaux Métropole Aménagement pour le compte de la SBEPEC a fait l'objet d'une proposition de phasage en lien avec les collectivités co-financeurs potentiels.

Dans la **première phase (2016-2020)**, le programme principal de 55,5 M€ HT serait articulé en deux temps :

1/ La construction d'un nouveau hall modulable en lieu et place du hall 2 vétuste, permettant à la fois l'accueil de grands congrès d'une jauge supérieure aux capacités du Palais des Congrès ainsi que des salons/expositions. Cette opération pourrait se dérouler de 2016 à 2018 pour un coût total estimé à 29,5 M€ HT, auquel il convient d'ajouter le réaménagement du parvis des accès côté tramway et une liaison avec le hall 1. En juillet 2015, la commission d'appel d'offres de la SBEPEC a désigné le programmiste chargé d'établir le programme technique architectural et financier de cette construction.

2/ Dans un second temps (2019-2020), les travaux de remise à niveau prioritaire et de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 (façades, menuiseries, couverture et étanchéité...) pour un coût total estimé à 26 M€ HT. Ces travaux jugés prioritaires ne comprennent pas d'autres remises à niveau destinées à améliorer la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage et climatisation, traitement des sols notamment) qui resteraient à envisager par la suite (2^{nde} phase).

Dans la **seconde phase (2021-2027)**, il s'agira de travaux moins urgents visant à améliorer la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage et climatisation, traitement des sols) pour un coût de 21 M€ HT.

- Évolution des grandes masses financières en 2015 : en 2015, le chiffre d'affaires prévisionnel en hausse devrait avoisiner 1 900 k€, auquel s'ajouteront des reprises sur provisions correspondant aux travaux réalisés de l'ordre de 500 k€. Les produits d'exploitation devraient donc augmenter significativement par rapport à 2014. Les charges totales d'exploitation devraient rester sensiblement du même ordre qu'en 2014 : l'augmentation des charges de gros entretien résultant des travaux réalisés sur le parc des Expositions sera compensée par la baisse des dotations aux amortissements résultant de l'amortissement complet des équipements anciens du hall 2. Le résultat d'exploitation devrait donc connaître une amélioration par rapport aux exercices antérieurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 sur les sociétés publiques locales qui prévoit la présentation une fois par an au Conseil de communauté d'un rapport des administrateurs sur lequel l'assemblée doit se prononcer,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la société publique locale SBEPEC, au titre de 2014, a transmis à Bordeaux Métropole les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, conformément aux obligations légales.

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL SBEPEC, au titre de l'exercice 2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JANVIER 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 JANVIER 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain JUPPE</p>
---	--